

Baromètre 2^e ÉDITION

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES



LES CHIFFRES CLÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Le Forfait Mobilités Durables (FMD) est un dispositif en application depuis mai 2020, permettant à un employé de bénéficier de l'aide financière de son employeur pour ses déplacements domicile - travail. 2022 sera la première année « pleine » de mise en place du FMD pour de nombreux employeurs et pourra ainsi être considérée comme une année de référence sur le sujet.

La 2^e édition du Baromètre Forfait Mobilités Durables vise à mettre à jour l'état des lieux du déploiement du FMD auprès des employeurs français du secteur privé et ainsi identifier les leviers qui favorisent son développement.

38%
des organisations du secteur privé l'ont déjà déployé

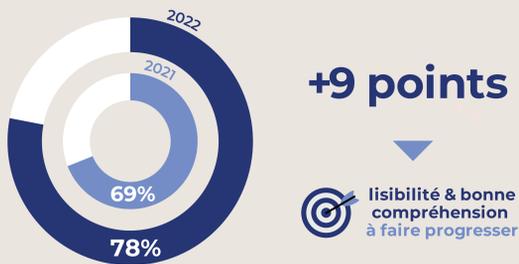
+12 POINTS PAR RAPPORT À 2021

823 organisations sont représentées dans cette étude **72%** appartiennent au secteur privé

Principaux retours sur la mise en œuvre



NIVEAU DE CONNAISSANCE DU FMD



POUR LES RÉPONDANTS QUI N'ONT PAS ENCORE MIS EN PLACE LE FMD

26%
ENVISAGENT DE LE FAIRE EN 2022

Les modalités les plus pratiquées

L'attestation sur l'honneur
87%
contre 82% en 2021

Le versement d'un montant forfaitaire conditionné à la pratique
57%

Seuls 13% des répondants envisagent de mettre en place le titre mobilité

Motivations principales au déploiement du FMD

69% incitation et valorisation des pratiques alternatives à la voiture individuelle
68% contribution à la marque employeur, à l'exemplarité de l'entreprise
62% réponse aux attentes des salariés

MODES DE MOBILITÉ PLÉBISCITÉS

93%
vélo / VAE

56%
covoiturage

46%
transports en commun (ticket unitaire)

39%
engins de déplacement personnels motorisés (EDPM) des particuliers et EDP en location*

32%
autopartage

8%
EDP non motorisés des particuliers, marche, etc.**

12,7% l'ont ouvert à l'ensemble des modes éligibles contre 16,6% en 2021

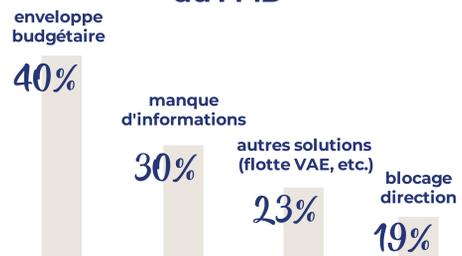
* au-delà des EDP (trottinettes, monoroues, gyropodes, skateboard, hoverboard etc.), le chiffre mentionné inclut aussi les cyclomoteurs et scooters électriques en location ou en libre-service
** modes non éligibles au FMD

PLAFOND MOYEN CHOISI PAR LES EMPLOYEURS

434€

contre 400€ en 2021

Freins à la mise en place du FMD



En 2021, le blocage de la direction arrivait en seconde position avec 32% des organisations



viaID

Juin 2022

ekodev

Enquête réalisée à l'attention des employeurs, dirigeants, directions de ressources humaines, directions développement durable/RSE, etc. Elle combine une approche qualitative, avec une dizaine d'interviews menées principalement avec des têtes de réseau du 12 avril au 4 mai 2022 ; et une approche quantitative avec un questionnaire diffusé en ligne sur les réseaux sociaux et par emailing du 15 mars au 19 avril 2022, ayant récolté plus de 900 réponses. Le panel étudié n'est pas représentatif au sens statistique du terme des employeurs français.

